

Doc. 1 : Analyse de la situation des écoles de Mulhouse, en 1870
Rapport fait au conseil municipal

Le Président en rappelant au conseil municipal les communications qui lui ont été faites au sujet de la nécessité de pouvoir à l'insuffisance des édifices consacrés à l'instruction primaire, lui expose que la commission de viabilité à laquelle cette importante affaire a été renvoyée, s'est activement occupée de cette affaire, et il donne la parole au rapporteur de cette
5 commission qui s'exprime ainsi :

Messieurs,

10 Dans votre dernière séance, vous avez reconnu, à la suite du rapport présenté par M. Riss sur l'insuffisance absolue de nos Écoles primaires, l'opportunité d'établir pour la prochaine rentrée des classes du côté du faubourg de Bâle, une des écoles de quartier dont la construction a été prévue dans l'emprunt que la ville a été autorisée à contracter et vous avez chargé votre commission de viabilité de vous faire des propositions à ce sujet.

15 Le premier point à résoudre est celui de la superficie qu'il convient de prévoir pour cette école ; M. Riss conclut à la nécessité d'y consacrer 50 ares, avis que partagent aussi M. le Maire et votre commission de viabilité.

20 Il faut, en effet, remarquer d'abord que nos écoles primaires reçoivent un nombre d'élèves de plus en plus considérable chaque année, non seulement par suite de l'augmentation de la population, mais aussi parce que les enfants y sont envoyés plus régulièrement et qu'en général ils y restent plus longtemps et y acquièrent une instruction plus complète. Nous devons nous réjouir de cette heureuse tendance et tout porte à croire qu'elle se développera encore. D'un autre côté, nous devons prévoir aussi une augmentation sensible le jour où
25 **l'instruction primaire deviendra gratuite ou obligatoire**. Ces considérations doivent nous mettre en garde de retomber dans la faute commise jusqu'à présent dans la plupart de nos achats de terrains où les superficies à consacrer aux services publics ont été prévues avec beaucoup trop de parcimonie, faute qu'il devient en suite excessivement onéreuse et souvent même impossible de réparer, lorsque cependant les besoins exigeraient un agrandissement de
30 la façon la plus impérieuse. L'insuffisance de l'école, professionnelle, celle du marché de la rue Franklin et tant d'autres exemples que nous pourrions citer, sont des preuves frappantes de l'intérêt que la ville aurait à prévoir plus largement ses besoins à venir et des difficultés réelles auxquelles ces questions nous exposent aujourd'hui.

35 L'Inspection de nos écoles actuelles peut, sous le rapport de la surface à prévoir, nous donner d'utiles renseignements. Ainsi notre école centrale reçoit environ 2400 élèves et n'occupe qu'une superficie de 35 ares. Mais il faut remarquer qu'elle se trouve dans les plus mauvaises conditions ; qu'il ya des classes, jusqu'au 4^e étage et qu'il n'y a à peu près pas de cour pour les récréations. C'est donc le maximum des élèves que l'on peut placer sur un emplacement

40 aussi restreint et, dans cette proportion, la nouvelle Ecole de quartier pourrait à l'extrême
rigueur recevoir jusqu'à 3700 élèves en lui donnant 50 ares de superficie. Elle répondrait ainsi
à coup sûr aux besoins les plus considérables que nous puissions concevoir ; mais il ne faut
pas admettre même la nécessité d'en venir à y entasser les élèves comme ils le sont à l'école
centrale. Tout porte à chercher à éviter ces conditions défavorables qui deviendraient
45 désastreuses si par malheur une épidémie s'y propageait.

En prévoyant que des constructions à 2 étages sur rez-de-chaussée, ce qui est une limite qu'il
convient de ne pas dépasser, et en donnant aux élèves toute la place désirable pour se trouver
dans des conditions très satisfaisantes, on pourra placer dans le terrain dont l'acquisition vous
50 est proposée environ 2500 élèves tout en conservant une cour proportionnée aux besoins d'un
si grand nombre d'enfants, puisque les bâtiments n'occuperaient encore qu'une superficie
d'environ 18 ares.

D'un autre côté 2000 élèves répondent à peu près à une population de 12.000 à 15.000 âmes
55 et la superficie de la partie de notre banlieue qui devra se servir de cette école semble aussi
pouvoir recevoir par la suite ce chiffre de population, sans qu'il n'en résulte même une
agglomération plus considérable qu'on saurait le désirer pour se trouver dans de bonnes
conditions hygiéniques, votre commission n'hésite donc pas à se prononcer pour 50 ares, en
faisant observer que si même d'ici à un certain temps les écoles ne devaient pas occuper
60 absolument tout l'espace, la ville pourrait utiliser la partie momentanément disponible de
diverses façons.

La seconde question qu'elle a dû examiner c'est la recherche de l'emplacement le plus
favorable pour les quartiers à desservir qui sont le faubourg de Bâle, le quartier de la rue
65 d'Illzach où les constructions ont pris un si grand développement en peu d'années, et enfin le
quartier des rues de la Justice et des brasseurs dont il convient de débarrasser notre école
centrale. La Commission s'est donc enquis avec soin des prix auxquels la ville pourrait
acquérir les terrains encore disponibles et qui peuvent convenir, et qu'elle a été unanime à
reconnaître que, de tous ceux qu'il soit possible d'admettre, celui qu'elle a pu obtenir aux
70 conditions les plus avantageuses était aussi le mieux placé. Ce terrain se trouve à la jonction
des avenues du Nordfeld et de Modenheim. Il est donc placé sensiblement au centre de
l'espace qui sépare le faubourg de Bâle et le quartier de la rue d'Illzach. Il se trouvera en
même temps relié au quartier des rues de la Justice et des Brasseurs par l'avenue de
Modenheim et la nouvelle rue de l'abattoir dont rien n'empêche l'ouverture entre ce quartier
75 et l'avenue de Modenheim dans le courant même de l'été. Ce terrain possède 52 m de façade
sur l'avenue du Nordfeld et 83 m sur celle de Modenheim. Il se prête donc parfaitement à
l'établissement des Ecoles projetées en permettant de construire trois corps de bâtiments à
angle droit dont 2 pourront prendre jour en même temps sur la rue et sur la cour qui
conservera ainsi de très belles dimensions. M. le Directeur des écoles primaires qui a
80 accompagné sur place plusieurs membres de la Commission, a déclaré qu'à son avis aussi
aucun choix plus heureux ne pourrait être fait. La Commission a pu obtenir les 50 ares à
prendre à raison de 36.000 francs, soit à raison de 7.2 francs le mètre carré au lieu de 10

francs, qu'on nous a demandé pour les autres terrains disponibles quoique moins favorablement placés pour le but que la ville peut remplir.

- 85 En conséquence, votre commission à l'unanimité vous propose de décider l'acquisition du terrain formant l'angle Est du carrefour formé par les avenues de Modenheim et du Nordfeld, conformément aux indications du plan ci-joint.

Rapport Riss, *Procès-verbaux du conseil municipal de Mulhouse*, 31 janvier 1870, Archives municipales de Mulhouse, D1a1, tome du 3.7.1869 au 20.9.1872, p. 73-76.